

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 76 (1925)
Heft: 2

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le comité, qui avait été chargé par l'assemblée générale de faire connaître à l'Inspection fédérale des forêts le point de vue auquel se place notre société, va le faire sous peu.

3° Ont demandé leur admission dans notre société :

MM. *Fritz Laufer*, agriculteur, à Zurich 7, Höhenweg 14.

Paul Trüb, agronome diplômé, à Zurich 7, Forchstrasse 165.

Ces deux candidats ont été admis.

4° Le président Weber présente un rapport sur les travaux de la commission de rédaction qui est chargée de la 2^e édition de la *Suisse forestière*. L'impression a commencé. A la demande de la commission, le comité complète quelques-unes des décisions prises. On discute un projet de contrat concernant la vente du volume en librairie; son approbation est renvoyée à la prochaine séance.

5° On n'a pas pu commencer l'examen de la réforme du programme d'études à la division forestière de l'École polytechnique. Cela pour la raison que le Conseil de l'école n'a pas encore abordé l'étude des propositions de la conférence des professeurs.

COMMUNICATIONS.

La mise en valeur en France des terres incultes par le boisement.

Les enquêtes faites peu avant la guerre accusaient en France près de six millions d'hectares de terres improductives, près de 12 % de la surface du pays. Plus des deux tiers de ces sols abandonnés pourraient être producteurs de richesse. On rencontre ces sols surtout dans le Midi méditerranéen. On les trouve aux portes même de villes telles que Montpellier, Nice, etc. Terres susceptibles d'être vouées à la culture agricole ou forestière, mais que les abus de parcours du mouton ont lamentablement appauvries et dont les propriétaires se contentent d'un revenu dérisoire.

Ces sols, dont la plus grande partie sont des communs communaux, pourraient très généralement être mis en valeur par la forêt. Les exemples à cet égard ne manquent pas en France.

Pourquoi ne pas se mettre résolument à la tâche et, sans tarder, continuer la belle œuvre du reboisement des Landes de la Gascogne, de la Sologne, des savarts de la Champagne pouilleuse, du Mont-Aigoual, où l'arbre a fait merveille et transformé en contrées florissantes des régions autrefois désertiques?

Voilà ce que se disent de nombreux Français dont il faut saluer bien haut les nobles efforts dans cette œuvre de reconstitution économique.

C'est ainsi que pense en particulier un professeur de botanique à l'Université de Montpellier, Monsieur *Ch. Flahault*. Penser ainsi est très bien, mais agir est encore mieux. M. Flahault le fait depuis de longues années avec la plus ardente conviction et un désintéressement admirable.

Il s'est dit, dès longtemps, avec beaucoup de raison que l'on ne saurait rien faire de bon sans orienter les populations intéressées et leur bien montrer l'utilité des travaux qu'il préconise. Depuis de nombreuses années, il est à l'œuvre, usant de la parole et de la plume, consacrant toutes les heures de liberté que lui laisse son enseignement universitaire pour stimuler le zèle de ses concitoyens, donnant sans relâche des conférences, provoquant la création d'offices agricoles et de pépinières.

Connaissant admirablement le Midi de la France, son sol et les essences qui conviennent le mieux pour le boisement, M. Flahault a rédigé quantité de brochures, éditées par les offices agricoles départementaux de l'Aude, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, pour diriger les reboiseurs.¹ Et tous ces conseils sont complétés par des conférences aux populations agricoles, des démonstrations sur place, des essais divers.

Le savant botaniste qui est doublé d'un forestier émérite déploie une activité incroyable et c'est merveille de voir ce septuagénaire se dépenser sans compter, réveiller les énergies et donner le plus bel exemple.

Vrai apôtre du reboisement, M. Flahault accomplit, dans une région de son pays, où la forêt manque par trop, une œuvre des plus méritoires.

Nous nous inclinons avec le plus grand respect devant de tels hommes qui sont l'honneur d'un pays. Puisse l'activité de M. le professeur Flahault trouver toujours plus l'appui dont elle a besoin et une large compréhension auprès de ses concitoyens. Les fruits de son dévouement ne sauraient manquer de mûrir. Tous ceux qui ont le privilège de connaître l'aimable savant le lui souhaitent de grand cœur.

H. Badoux.

CHRONIQUE.

Confédération.

Examens forestiers d'Etat. Le Département de l'Intérieur, conformément aux prescriptions actuellement en vigueur et à la suite d'examens qui ont eu lieu à Baden, en décembre dernier, a déclaré éligibles à un poste supérieur de l'administration forestière :

MM. *Frischknecht Jean*, d'Urnäsch (Appenzell Rh.-Ext.).

Gartmann Bernard, de Jenaz (Grisons).

Gut Charles, d'Affoltern (Zurich).

Haas Franz, de Berthoud (Berne).

Jenny Hans, de Davos (Grisons).

Ruedi Max, de Maienfeld (Grisons).

Straub Walter, de Hefenhofen (Thurgovie).

¹ *Mise en valeur des terres incultes*, 1922, 1923. *Mise en valeur des terres pauvres par le boisement*, 1921, 1923.